



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Extrait des registres des délibérations
Du Conseil Municipal du 13 mai 2024
De la Commune de Garéoult

Date de convocation : 07 mai 2024
Date d'affichage de la convocation : 07 mai 2024
Date de dépôt en Préfecture : 15 mai 2024
Date de publication de la délibération : 15 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à dix-huit heures trente minutes,

Le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de Gérard FABRE, le Maire.

Nombre de membres

Composant le conseil : 29

En exercice : 29

Ayant pris part à la délibération : 26 (20 présents et 6 pouvoirs)

Étaient présents :

Messieurs Gérard FABRE, Lionel MAZZOCCHI, Michel LEBERER, Basile BRUNO, Alain CUSIMANO, Michel GODEC, Patrick BONNET, Tony REAULT, Pascal FERRARI, Sébastien TRUC, Jérôme TESSON, Jean-Michel BONNIN.

Mesdames Marie-Laure PONCHON, Emmanuelle BOTHEREAU, Pascale ULRICH (présente à partir de 18H43) Marie-Paule BREDOUX, Caroline LUCIANI, Maric-Pierre EMERIC, Laurence SOICHET (présente à partir de 18h39), Anne DUPIN.

Ont donné pouvoir :

M Gilles TREMOLIERE a donné pouvoir à M Gérard FABRE,
Mme Sandra BODART a donné pouvoir à M Basile BRUNO,
Mme Johanna MAS a donné pouvoir à Mme Pascale ULRICH,
Mme Brigitte DUMONT a donné pouvoir à M Lionel MAZZOCCHI,
M François HANNEQUART a donné pouvoir à Mme Anne DUPIN,
Mme Isabelle BREMOND a donné pouvoir à M Jean-Michel BONNIN.

Absentes excusées : Florence MILHES, Christelle BOUILLER, Claudette ROMAN.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Paule BREDOUX

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION N°2024/035**SUBVENTIONS ANNÉE 2024 -- ASSOCIATIONS SPORTIVES:**

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 07 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat et les textes réglementaires pris pour son application,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les différentes demandes de subventions présentées par les associations sportives,

CONSIDÉRANT l'intérêt de ces associations qui, de par leurs actions participent à la vie Communale,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au conseil municipal de voter ces subventions,

Après avoir entendu le rapport Madame Pascale ULRICH,
Adjointe déléguée aux relations avec les organismes sportifs,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Au scrutin ordinaire,
A l'unanimité,

DÉCIDE

De voter les subventions ci-après pour les associations sportives suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Amicale Du Cyclotourisme Du Canton De La Roquebrussanne (ACCR)	150,00 €
Association Sportive Du Collège Guy De Maupassant	300,00 €
Badminton	800,00 €
Club Alpin A l'Asso du Sport Escalade	200,00 €
Club Tennis de Table de Forcalqueroit	200,00 €
École de Danse	1 200,00 €
Entente Cuers, Pierrefeu, Val d'Issole (Basket)	800,00 €
Gymnastique Volontaire	1 200,00 €
Institut des maladies chroniques	300,00 €
Judo Racing 83	1 000,00 €
Latitude VTT	300,00 €
Muscles et Santé	800,00 €
Rugby Club du Val d'Issole	1 000,00 €

AR Prefecture

083-218300648-20240513-2024_05_035-DE
Reçu le 15/05/2024

Section Plongée du Val d'Issole	200,00 €
Twirling Bâton	500,00 €
USVI (Foot)	3 000,00 €
TOTAL	11 950,00 €

DIT

Que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

La Secrétaire de séance,

Marie-Paule BREDOUX



Le Maire,

Gérard FABRE

